

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ADMINISTRATION DE KIBUNGO

KIBUNGO



4161

Musanze, le 23 mars 1961. --

N° 775/AB.7/01/de-

A Monsieur le Chef de Comme

(TDS)

Objet:

Sortie des vivres

Monsieur le Chef de Comme,

Je vous prie de savoir que l'exportation des bananes vers un autre Territoire est interdite au titre que l'exportation des bananes. Veuillez veiller à ce que l'exportation des bananes par les voies des convergences soit limitée au maximum.

Pour l'Administrateur de Territoire,
l'Administrateur Teritorial Assistant Principal,
MUSANZE,

X

X X

Kidekwasenyeza kubikujije kajyene ibiteki murindu
Territoire, nkuko bibujije ka bakiyishe.

Ugoza yakore uko ustoboye ingirango za esalon zo
ebecurusi aijyene ibiteki cireke gikabye.